



## Assur-media courtage swiss life

Par **badrew**, le 10/08/2011 à 13:27

Bonjour,

J'ai souscrit un contrat de mutuelle Swisslife via la société de courtage assur-media.

J'ai pris un contrat que je paye 37euros par mois ce qui est beaucoup pour un étudiant, mais que j'ai accepté de payer car ma conseillère m'a informé que je pouvais être remboursé, pour mon opération que j'allais subir (varices à titre non esthétique) à hauteur de 650 Euros.

Or elle n'avait apparemment aucun outil qui lui permettait de faire cette estimation et j'ai été remboursé de 350 euros. Swisslife eux même m'ont dit que je devais demander un geste commercial à Assur Media.

J'aimerais savoir comment procéder prudemment, pour obtenir gain de cause.

Cordialement.

Badrew.

Merci beaucoup pour votre future aide

Par **pat76**, le 10/08/2011 à 17:23

Bonjour

La conseillère vous a dit cela par téléphone et ne vous l'a pas confirmé par écrit?

Vous avez bien lu les conditions de votre contrat?